



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 61130

## Texte de la question

M. Denis Jacquat remercie Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées de bien vouloir le renseigner au sujet des taux d'encadrement applicables pour la mise en place de l'accueil périscolaire des enfants âgés de six à onze ans lorsque cet accueil est assuré par du personnel enseignant. - Question transmise à M. le ministre de l'éducation nationale.

## Texte de la réponse

L'éducation nationale n'étant pas responsable de l'organisation des activités se déroulant hors temps scolaire, il n'y a pas de texte réglementaire émanant de ses services qui définit le taux d'encadrement pour la mise en place de l'accueil périscolaire des enfants âgés de six à onze ans, quel que soit le personnel en charge de cet accueil.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61130

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire : personnel

**Ministère interrogé :** famille, enfance et personnes handicapées

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 mai 2001, page 2923

**Réponse publiée le :** 28 janvier 2002, page 454